

ARRETE DAJI/2023/SIGNATURE/N°2023.025
Portant délégation de signature

à

Monsieur Julien CECCONI
Coordinateur du Pôle Universitaire de Gap

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la nomination de Monsieur Julien CECCONI en qualité de coordinateur du Pôle Universitaire de Gap, en date du 1^{er} février 2023,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Julien CECCONI, Coordinateur du pôle Universitaire de Gap**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant le Pôle Universitaire de Gap, les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des moyens

Article 2

La délégation de signature en matière de gestion des moyens porte sur les actes suivants :

Gestion matérielle des locaux

La délégation de signature en matière de gestion matérielle des locaux porte sur les actes suivants :

- répartition des locaux entre les différents services du Pôle Universitaire ;
- Conventions-types de mise à disposition des locaux.

Chapitre II
Dispositions générales

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés au **Pôle Universitaire de Gap**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023

Vu et pris connaissance

Le délégataire

Julien CECCONI
Coordinateur
Pôle Universitaire de Gap



Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

